ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

EXTRAIT DE PÉTITION
(Conforme au Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 476 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'implantation d'un mode de transport collectif structurant dans l'est de l'île de Montréal est nécessaire mais qu'il est inacceptable de charcuter les milieux de vie des citoyens;

CONSIDÉRANT QUE cette structure aérienne érigée à faible distance des bâtiments dans des secteurs densément peuplés générera de multiples impacts négatifs pour les quartiers traversés;

CONSIDÉRANT QUE le REM, par sa proximité avec la ligne verte du métro et le SRB Pie-IX, cannibalisera les services de transport collectif existants en n'ajoutant que peu de services à la population des quartiers traversés;

CONSIDÉRANT QUE le processus de consultation de CDPQ Infra n'a pas de légitimité et ne permettait pas une remise en question du choix de la technologie ni du tracé;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs clauses de l'entente entre CDPQ Infra et le gouvernement sont inacceptables (redevances garanties, bail de 99 ans renouvelable, droit de vendre à des intérêts privés après cinq ans, etc.);

CONSIDÉRANT notre opposition au projet du REM tel que proposé et à toute structure aérienne dans les secteurs habités et les parcs;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de :

- surseoir immédiatement à tous les travaux relatifs au REM de l'Est, incluant sa conception;
- mandater l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour réaliser une analyse des besoins en transport collectif de l'est de Montréal;
- tenir une consultation publique auprès des citoyens et citoyennes sur les conclusions de cette analyse et l'examen des alternatives possibles pour implanter un mode de transport collectif adapté à un milieu urbain densément peuplé.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Joël Arseneau
Député des Îles-de-la-Madeleine

2022-01-31
Date de signature de l'extrait